



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 3 juillet 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Les services de l'inspection du travail en Guadeloupe
sont mobilisés pour prévenir les chutes de hauteur**

L'accident qui s'est produit ce mercredi 3 juillet à Baie-Mahault où un employé est tombé d'un toit le rappelle tragiquement : les chutes de hauteur sont aujourd'hui l'une des premières causes d'accidents du travail, notamment dans le BTP où elles représentent 17 % des accidents. Elles sont une des causes principales d'accidents mortels au plan national (49 décès en 2018). Ce risque constitue un enjeu de sécurité majeur au regard de la vie des personnes et de la performance des entreprises.

L'inspection du travail est fortement mobilisée en Guadeloupe sur ce thème, aussi bien en effectuant des contrôles tout au long de l'année que dans le cadre de campagnes coordonnées mobilisant durant de courtes périodes l'ensemble des agents de l'Unité de contrôle de la *DIECCTE de Guadeloupe.

Il y a quelques jours ainsi, 9 agents de l'inspection du travail, accompagnés de l'ingénieur de prévention de la DIECCTE et d'un contrôleur du service prévention de la **CGSS ont procédé au contrôle de 14 chantiers dans le secteur du bâtiment, situés en Guadeloupe et à Saint-Martin. Sur ces 14 chantiers, 46 entreprises ont été contrôlées.

La moitié des chantiers ont fait l'objet d'arrêts de travaux pour non-respect de la réglementation et des règles de prévention. Les résultats de cette opération BTP démontrent la nécessité de poursuivre et renforcer les contrôles préventifs.

La DIECCTE de Guadeloupe s'attache à développer des actions de sensibilisation à destination des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordres en lien avec l'ensemble des partenaires de la prévention.

Ces actions ont vocation à toucher tous les acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, coordonnateurs, utilisateurs, futurs professionnels) dans toutes les phases de la vie d'un bâtiment (conception, réalisation, utilisation, maintenance).

Cette opération sera renouvelée plusieurs fois dans l'année.

Pour en savoir plus sur la prévention et la réglementation à appliquer, le pôle travail de la DIECCTE vous invite à consulter :

www.chutesdehauteur.fr ou www.travail-emploi.gouv.fr ou www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr

*DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**CGSS : caisse générale de la sécurité sociale

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32